



Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Information relative à l'absence d'observations de collectivité intéressée par le projet

Introduction

Le projet d'aménagement dit « Zac Beauvais-vallée du Thérain » à Beauvais a pour objectif la reconversion, en une zone à vocation d'habitat, de l'ancienne zone industrielle n°1 située entre le centre ville et le quartier Voisinlieu, à proximité immédiate du futur pôle d'échanges multimodal.

L'opération est réalisée via une procédure de zone d'aménagement concertée (ZAC) soumise à évaluation environnementale susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement. La présente procédure intervient après avoir élaborer l'étude d'impact sur le projet de ZAC et après que l'autorité environnementale ait rendu son avis sur ce document.

Du fait de sa localisation au cœur de la commune de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a sollicitée la Ville de Beauvais le 5 juin 2019 afin de connaître son avis sur le dossier de création et l'étude d'impact de la ZAC.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de 2 mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations de collectivité intéressée par le projet. Cette information est portée à la connaissance du public lors de la présente procédure de participation du public par voie électronique.